

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE7^{ème} séance de l'année 2017

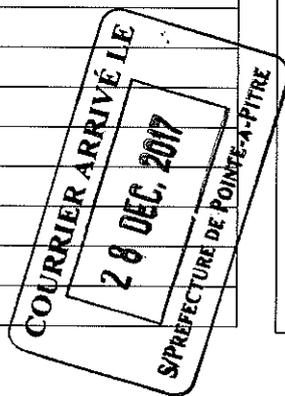
Mercredi 13 décembre 2017

DÉLIBÉRATION N°2017.12.07/486

Autorisation d'ouverture dominicale
des commerces de détails –
Avis sur les projets d'arrêtés municipaux relatifs
aux dérogations accordées par les Maires –
Année 2018

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 13 décembre, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 7 décembre 2017.

Présents : 32		
Le Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	8 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 ^{ème} Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Alberta	ALBERI	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
M. Audry	CORNANO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
M. Denis	BERNADOTTE	
M. William	SURDIN	



Excusées représentées : 2
Vice-Présidente : Mme Claudine CHALUS (12 ^{ème} Vice-Présidente) <i>Procuration à M. Georges DAUBIN</i>
Conseillère Communautaire - Membre du Bureau : Mme Josiane GATIBELZA <i>Procuration à M. Jacques BANGOU</i>

Excusés non représentés : 5
Vice-Présidents : Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4 ^{ème} Vice-Présidente) M. Georges BREDEMENT (8 ^{ème} Vice-Président) M. Pierre THICOT (15 ^{ème} Vice-Président)
Autres Conseillers Communautaires : M. Chazy CIRANY Mme Solange LEBLANC

Absents : 11
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau : M. Fabert MICHELY M. Max CELIGNY M. Justin DESSOUT M. Michel RINÇON
Autres Conseillers Communautaires : Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO M. Harry DURIMEL Mme Juliana FENGAROL M. Daniel MARSIN M. Patrick SELLIN Mme Ketty WALPO Mme Nadège THEOPHILE

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 50, il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Communautaire.

Madame Murielle JABES, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du code général des collectivités territoriales;
- VU le code du travail et notamment l'article L3132-26;
- VU la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite « *Loi Macron* »;
- VU la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du Conseil Communautaire de CAP Excellence du 14 décembre 2010 fixant la définition de l'intérêt communautaire;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délégation de certaines attributions du Conseil Communautaire au Président;
- VU la saisine des communes des Abymes, Baie-Mahault et Pointe-à-Pitre;
- VU la délibération n°80/10 novembre du Conseil Municipal de la ville de Pointe-à-Pitre en date du 10 novembre 2017 portant autorisation d'ouverture le dimanche des commerces de détail pour l'année 2018;
- VU la délibération n°2017/11/117 du Conseil Municipal de la ville de Baie-Mahault en date du 28 novembre 2017 portant avis du Conseil Municipal sur la demande de dérogation au repos dominical des établissements de commerces de détail accordées par le maire pour l'année 2018;
- VU la délibération n°17.12.05 du Conseil Municipal de la ville des Abymes du 7 décembre 2017 portant avis sur les dérogations au repos dominical de commerces de détail du territoire communal au titre de l'année 2018;

Considérant que la loi n°2015-990 du 6 août 2015 a modifié le nombre de dimanches autorisés prévu par l'article L3132-26 du code du travail;

Considérant que cette loi prévoit désormais une augmentation du nombre d'ouvertures dominicales des commerces de détail de 5 à 12 dimanches par an et ce, dès le 1^{er} janvier 2016;

Considérant que la décision du Maire, au-delà de 5 dimanches par an, est subordonnée à un avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI dont la commune est membre;

Considérant l'avis favorable émis par la commission développement économique de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence lors de sa séance du 6 novembre 2017;

Après en avoir délibéré;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- D'émettre un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces de détail situés sur le territoire de la ville de Pointe-à-Pitre, conformément aux calendriers adoptés par le Conseil Municipal.

DÉCIDE, À LA MAJORITÉ :

28 POUR (M. Eric JALTON, M. Georges DAUBIN, M. Rosan RAUZDUEL, Mme Suzelle SEVILLE, Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN, Mme Murielle JABES, Mme Maguy CELIGNY, M. Fred EUSTACHE, Mme Claudine CHALUS, Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE, Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX, Mme Corinne PETRO, Mme Marie-Camille MOUNIEN, Mme Lyliane PIQUION, Mme Alberta ALBERI, Mme Francesca FAITHFUL, Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAI, Mme Claude Lise AZEDE, M. Jean-Luc CELIGNY, Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE, M. José GUIOLET, Mme Célia HATCHI-MIMMETTE, M. Jocelyn LEREMON, M. Alix NABAJOH, M. Jean-Charles SAGET, Mme Nadiab SURVILLE-PERAFIDE, M. Denis BERNADOTTE et M. William SURDIN).

5 CONTRE (M. Jacques BANGOU, M. Dominique BIRAS, Mme Jostane GATIBELZA, M. Georges BERGINA et M. Audry CORNANO)

1 ABSTENTION (M. Maurice LORQUIN)

ARTICLE 2- De se prononcer en faveur de l'ouverture dominicale des hypermarchés situés sur le territoire des villes des Abymes et de Baie-Mahault.

DÉCIDE, À LA MAJORITÉ :

27 POUR (M. Eric JALTON, M. Georges DAUBIN, M. Rosan RAUZDUEL, Mme Suzelle SEVILLE, Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN, Mme Murielle JABES, M. Fred EUSTACHE, Mme Claudine CHALUS, Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE, Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX, Mme Corinne PETRO, Mme Marie-Camille MOUNIEN, Mme Lyliane PIQUION, Mme Alberta ALBERI, Mme Francesca FAITHFUL, Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAI, Mme Claude Lise AZEDE, M. Jean-Luc CELIGNY, M. Audry CORNANO, Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE, M. José GUIOLET, Mme Célia HATCHI-MIMMETTE, M. Jocelyn LEREMON, M. Alix NABAJOH, Mme Nadiab SURVILLE-PERAFIDE, M. Denis BERNADOTTE et M. William SURDIN).

1 CONTRE (M. Dominique BIRAS)

6 ABSTENTIONS (M. Jacques BANGOU, Mme Maguy CELIGNY, Mme Jostane GATIBELZA, M. Georges BERGINA, M. Maurice LORQUIN et M. Jean-Charles SAGET)

ARTICLE 3- D'émettre un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces de détail situés sur le territoire de la ville des Abymes, conformément aux calendriers adoptés par le Conseil Municipal.

DÉCIDE, À LA MAJORITÉ :

28 POUR (M. Eric JALTON, M. Georges DAUBIN, M. Rosan RAUZDUEL, Mme Suzelle SEVILLE, Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN, Mme Murielle JABES, Mme Maguy CELIGNY, M. Fred EUSTACHE, Mme Claudine CHALUS, Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE, Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX, Mme Corinne PETRO, Mme Marie-Camille MOUNIEN, Mme Lyliane PIQUION, Mme Alberta ALBERI, Mme Francesca FAITHFUL, Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAI, Mme Claude Lise AZEDE, M. Georges BERGINA, M. Jean-Luc CELIGNY, M. Audry CORNANO, Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE, M. José GUIOLET, M. Jocelyn LEREMON, M. Alix NABAJOH, Mme Nadiab SURVILLE-PERAFIDE, M. Denis BERNADOTTE et M. William SURDIN).

0 CONTRE

6 ABSTENTIONS (M. Jacques BANGOU, M. Dominique BIRAS, Mme Jostane GATIBELZA, Mme Célia HATCHI-MIMMETTE, M. Maurice LORQUIN et M. Jean-Charles SAGET)

ARTICLE 4- D'émettre un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces de détail situés sur le territoire de la ville de Baie-Mahault, conformément aux calendriers adoptés par le Conseil Municipal.

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 5- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour la mise en œuvre pratique de la présente délibération.

ARTICLE 6- Le Président, le Directeur Général Madame la Comptable Public du Centre des Finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le Représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, soit d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de la Guadeloupe.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 22 décembre 2017

P^o le Président absent et par délégation



Le 3^{ème} Vice-Président

Rosan RAUZDUEL

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 27 DEC. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le 20 DEC. 2017
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 20 DEC. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 20 DEC. 2017
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 20 DEC. 2017

